Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260629-S04-CC-71-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2026
Mise ne ligne le 03/07/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°71/2026
SÉANCE N° 04 DU 29 JUIN 2026

COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (CLSPR)

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 23 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Gwénaël Poisson (à partir de 18 h 25), Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 25), Valérie Melot-Raynal, Damien Richard (à partir de 19 h 09), André Vigouroux (jusqu'à 20 h 14), Christine Nadau (à partir de 18 h 39), Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Olivier Richefou (jusqu'à 20 h 41), Jean-Marc Chanteau, Annette Chesnel, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Antoine Serrière, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan, Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthe-Lopez, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoigne, Habib Bousbih (jusqu'à 19 h 56), Nadège Davoust, Ingrid Walkowiak, Éric Paris, Geneviève Pham Sigmann, Jérôme Fortin-Stoltz, Louise Rebeyrolle-Rozel (jusqu'à 19 h 30), Gilles Mézière (jusqu'à 19 h 22), Agathe Laigle, Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis (à partir de 18 h 14), Thomas Brisseau (jusqu'à 19 h 50), Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau (jusqu'à 20 h 00), Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Virginie Marsollier-Biela, Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Éric Morand, Éric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde (à partir de 18 h 45), Murielle Mouloudj-Millet, Louis Michel, Éric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 12).

Étaient absents ou excusés
Jean-René Ladurée, Isabelle Jouault, Manel Bentefrit.

Étaient représentés
Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Valérie Melot-Raynal, Olivier Richefou a donné pouvoir à Marie-Paule Phelippot (à partir de 20 h 41), Patrice Morin a donné pouvoir à Jérôme Lesteven, Guéwen Douesneau a donné pouvoir à Agnès Camarena, Habib Bousbih a donné pouvoir à Laurent Paviot (à partir de 19 h 56), Michel Neveu a donné pouvoir à Céline Loiseau, Louise Rebeyrolle-Rozel a donné pouvoir à Jérôme Fortin-Stoltz (à partir de 19 h 30), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Samia Soultani-Vigneron a donné pouvoir à Agathe Laigle, Christian Griveau a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 20 h 00), Pierre Besançon a donné pouvoir à Vincent Paillard, Nelly Houssin a donné pouvoir à Murielle Mouloudj-Millet, Sophie Chauvigné a donné pouvoir à Florian Bercault.

David Moussay est représenté par Virginie Marsollier-Biela (suppléante).

Corinne Gougeon et Fabien Robin ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 30 juin 2026

N° 071 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (CLSPR)

Rapporteur : Patrick Pavard

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L631-3 et D631-5,

Vu les statuts de Laval Agglomération,

Vu l'avis favorable de la Préfecture de la Mayenne,

Considérant la compétence "plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu" de Laval Agglomération,

Considérant la loi "liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine" du 7 juillet 2016 qui impose la mise en place d'une commission locale des sites patrimoniaux remarquables et en fixe la composition,

Que la composition de la CLSPR doit être renouvelée pour remplacer une partie des membres de droit et élus représentants de Laval Agglomération suite aux élections municipales de 2026,

Après avis de la commission aménagement, habitat, mobilités, rénovation urbaine,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Il est décidé une désignation des nouveaux membres de droit et représentants élus de Laval Agglomération pour la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR) de Laval Agglomération.

Article 2
Le Président de Laval Agglomération précise que la CLSPR comprend les membres de droits suivants : le Président de Laval Agglomération, le Maire de Parné-sur-Roc, un élu suppléant pour la commune de Parné Sur Roc, l'adjoint au Maire de Laval en charge de l'urbanisme durable, la Préfète de la Mayenne, le Directeur régional des affaires culturelles, l'Architecte des bâtiments de France.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération précise également que la CLSPR comprend, parmi le collège des représentants désignés par le conseil communautaire en son sein :

titulaires	suppléant
Sophie FERRIE	Julie CHARPENTIER
Claire LE CORNEC	David MOUSSAY
Jean-René LADUREE	Michel ROCHERULLE
Eric MORAND	Ingrid WALKOWIAK

Article 4
Les membres désignés au sein des associations et personnes qualifiées, après avis de la Préfète, sont :

Pour le collège des associations :

Nom de l'association	Titulaire	Suppléant
SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE LA MAYENNE (SAHM)	Jacques NAVEAU	Alain GUEGUEN
AMIS DU VIEUX LAVAL	Brigitte NOUVEAU	Jean-Louis VILLIN
FONDATION DU PATRIMOINE	Hervé BIRY	Michel MEILHAC

Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaire	Suppléant
Carole DAUPHIN (directrice CAUE 53)	Cédric POIZAT (architecte HMONP, chargé d'études, CAUE 53)
Vincent HEMERY (conseiller référent 53 pour le Conseil de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire)	Rémi LEDRU (secrétaire adjoint en charge des territoires, Conseil de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire)
M. Pierrick BARREAU (Chargé d'inventaire au Conseil Départemental de la Mayenne)	Mme. Sabrina DALIBARD (Directrice du patrimoine au Conseil Départemental de la Mayenne)

Article 5
Le conseil communautaire émet un avis favorable sur le règlement de la CLSPR, annexé à cette délibération, modifié. Ce règlement devra être approuvé par la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR).

Article 6
Le Président de Laval Agglomération précise que la présente délibération sera notifiée à la Préfecture de la Mayenne ainsi qu'à la DRAC des Pays de la Loire et à l'ABF et fera l'objet d'un affichage au siège de Laval Agglomération, en mairie de Parné-sur-Roc et en mairie de Laval.

Article 7
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 8
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault